

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 mars 2023

#### **OBJET :**

**Convention relative aux modalités  
d'intervention des assistants d'éducation,  
accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)  
dans le cadre d'activités périscolaires**

**Rapporteur : MME POYDENOT  
Délibération n°13**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre de leur activité, les personnes exerçant les fonctions d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), peuvent être amenées à accompagner les élèves durant le temps périscolaire, notamment pendant le temps de restauration scolaire.

Les AESH continuent ainsi à assurer un accompagnement personnalisé lors des activités périscolaires dans l'intérêt de l'enfant. Ils demeurent des salariés de l'Éducation Nationale et la commune ne supporte aucune charge pendant ces interventions.

Aussi, l'Éducation Nationale propose à la commune la signature d'une convention pour chaque élève bénéficiant des services d'un AESH pendant le temps périscolaire, sous réserve que la collectivité ait souscrit un contrat d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile pour ces activités périscolaires.

#### **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission « Éducation », en date du 15 mars 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la signature d'une convention pour chaque élève bénéficiant des services d'un AESH pendant le temps périscolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 mars 2023.

**Pour extrait**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Matthieu RIFF**



**Le Maire,**

  
**Michel BREUILLE**